



Commission d'Organisation compétition

PV N° 05

Réunion du : 28/02/2022

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Étaient Présents :

- KRIBES SAID COC.
- MOUCHARA NADIA SECRETAIRE.
- HEZAM HAMMA MEMBRE.

Traitement des Affaires

Affaire N° 21 : Rencontre WAM - WEF (U15) du 25-02-2022

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 25-02-2022 au stade communal de AIN MAKHLOUF à 09h00.

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe WEF (U15) sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- *Match perdu par pénalité à l'équipe WEF(U15) pour octroyer le gain du match à l'équipe WAM U15 sur le score de trois (03) à zéro (00).*

Une amende de deux mille cinq cents DA (2500) DA au club WEF payable dans un délai de 30jours.

En application de l'article 52 RG.FAF. JEUNES.

Affaire N° 22 : Rencontre WAM – WEF (U17) du 25-02-2022

Non déroulement de la rencontre

- Attendu que la rencontre a été programmée le 25-02-2022 au stade de AIN MAKHLOUF à 11h00.

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'absence de l'équipe WEF (U17) sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- *Match perdu par pénalité à l'équipe WEF(U17) pour octroyer le gain du match à l'équipe WAM (U17) sur le score de trois (03) à zéro (00).*

Une amende de deux mille cinq cent DA (2500) DA au club WEF payable dans un délai de 30 jours.

En application de l'article 52 RG.FAF. JEUNES.